

SMEA DE LA BASSE-LIMAGNE



REUNION DU BUREAU SYNDICAL
DU 1^{er} FEVRIER 2024

COMPTE-RENDU



Présents et excusés : Voir liste jointe.

Nombre de membres du Bureau : 15

Quorum : 8

Nombre de présents : 10

Participaient à la réunion :

- Mme TOURGON, Responsable administrative SBL,
- M. MIALON, Responsable technique du SBL.

Introduction du Président :

Monsieur le Président remercie les membres présents.

Monsieur le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du bureau du 07 septembre 2023

Observations :

Aucune observation.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. PREPARATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Président commente les tableaux distribués en séance.

Pour le premier tableau, il est parti de la situation démographique du syndicat. Il a pris les chiffres depuis 2020, date des dernières élections. On se base sur les chiffres INSEE du nombre d'habitants. Il y avait une augmentation de la population de 4.3 % entre 2020-2021, et 0.6 % entre 2021-2022. Le tableau montre aussi les chiffres par com com.

Tableau sur les demandes de branchement : elles passent toutes par le syndicat désormais. En 2023, il y a une baisse du nombre de demandes de presque 20% par rapport aux années précédentes. Conséquence : il y a une baisse de consommation. Avant, la baisse de consommation des ménages était compensée par la hausse du nombre d'abonnés. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Le tableau suivant présente les résultats 2023 du CA (provisoire) et un prévisionnel de budget 2024. M. RUET : 2023 est sur les volumes réels ? Oui, ce sont les volumes réels.

Présentation des dépenses d'exploitation de 2016 à 2023. Dans les graphiques, on voit les excédents faits par année. Dans les charges de personnel de 2023, on a les 6 premiers mois de contrat de Clémentine (contrat territorial). 2023 est une année classique. Dans les charges générales, on a un pic,

dû à l'achat d'eau fait à la place de Semerap (Suez et RLV). En 2024 on n'aura pas ce pic, car les sommes ont été lissées dans l'avenant 5.

Les charges financières sont les remboursements d'emprunts.

Les recettes d'exploitation, c'est la vente d'eau essentiellement. La recette a augmenté en 2023 parce qu'on a les ventes à Rive Gauche de la Dore et à Sioule et Morge, et la surtaxe de Saint Julien de Coppel.

En investissement, on a un déficit important. On a un déficit de + de 2M€. Il faut y rajouter les Restes à Réaliser (RAR). On arrivera cette année à un excédent qui se limite à environ 112 000 € (depuis quelques années, l'excédent était d'environ 3M€, et même 6M€ en 2016 à la sortie d'Alteau).

Présentation des éléments de calcul des recettes d'exploitation : On a perdu environ 30 000 m3. Le Président a fait une simulation jusqu'en 2027 et plus loin. C'est théorique. M. RUET : il y aurait la possibilité de partir de l'évolution des volumes pris dans l'avenant. Avec ces projections, on arriverait avec 4M de m3 pour 50 000 abonnés (on sera à 80 m3/an/abonné).

En 2026, on aura une baisse de nos recettes sur la vente d'eau. La simulation est faite avec un prix de l'eau maintenu à ce qu'il est actuellement, mais on verra ce qui sera décidé en fin d'année. Sur le graphique, on est à 2.42 € le m3, tout compris, y compris la part Semerap (mais sans réactualisation des tarifs Semerap). M. RUET : d'un point de vue SBL, le raisonnement est bon.

Tableau des travaux faits par EPCI : Si on regarde le total des travaux faits depuis 2014, cela fait une moyenne de plus de 4M€ par an. Cela montre l'importance de la CAM pour nous, et notamment pour le monde rural, car on ne fait pas 53% de nos travaux sur la CAM. Et ça se passe très bien avec eux. M. RUET : ce n'est pas choquant que dans le secteur plus rural, on ait plus de renouvellement.

Concernant les emprunts : situation actuelle + propositions. La durée d'extinction de la dette actuelle est de 8 mois. Le Président proposera de faire un nouvel emprunt pour des chantiers de réhabilitation de réservoirs (réservoirs de tête). Actuellement, la réhabilitation du réservoir de Blanzat est en cours. On peut faire un emprunt de 1.5M€, avec 500 000 € sur Blanzat et 1M€ sur Lempdes. Idée = faire un emprunt d'équilibre, et on ne les engagerait que fin septembre si on en a besoin. Cela permet en 2024 de lancer les travaux sur les deux réservoirs de Lempdes. M. MIALON a élaboré un document avec les dates de construction des réservoirs (1950 – 1970). Certains ouvrages ont besoin de travaux importants.

DUP Argnat : l'arrêté est paru. On a 5 ans pour faire certains travaux, notamment une usine de reminéralisation (coût entre 4 et 8M€). Le président tâte sur 6M€ + MOE = 6.6 M€. On a mis 3M€ de réserve en 2021 -2022. En rajoutant l'emprunt, au plus fort de l'endettement, on arriverait à une extinction de la dette sur 17 mois. Il faut engager les choses d'ici l'année 2028.

Le président pense qu'il faut cibler les travaux de génie civil pour les emprunts, car les canalisations doivent être financées avec des fonds propres. Les bâtiments servent à plusieurs générations, donc on peut faire payer par l'emprunt sur plusieurs générations. M. RUET : ça se justifie car cela évite de surestimer le coût du m3 pour faire de l'entretien des ouvrages. M. RUET : a-t-on intégré les subventions dans le calcul de l'usine de reminéralisation ? Monsieur le Président : non, mais on sollicitera l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental. On aura des aides, car la demande vient de l'ARS. Si on veut avoir une eau identique partout, il faudrait faire 3 usines : Argnat, PDC et Limons.

M. BEAL : a-t-on le même problème avec l'eau de l'Allier qu'avec celle d'Argnat ? Oui, c'est un peu plus doux mais on a les mêmes problématiques.

Tableau des subventions : le meilleur financeur est le Conseil Départemental. L'enveloppe est même passée de 200 000 € à 300 000 €. M. DAUPAHNT : le préfet s'agace un peu sur la question – le plan de résilience devrait être mené par les com com et redistribué par elles. Les abonnés de Basse Limagne donnent environ 1.2M€ chaque année à l'Agence de l'Eau, et depuis 2020, on n'a rien touché (15 000 € pour les haies seulement).

Au 1^{er} janvier 2024, le syndicat a pris la compétence assainissement collectif. Adhésion de Maringues = ok. Adhésion de Lempty = procédure en cours (on attend le retour des membres). On attend l'arrêté du préfet.

Création des budgets : on aura en 2024, 4 budgets (Eau, Assainissement collectif, SPANC et Electricité). On va créer un budget électricité pour la turbine et le photovoltaïque. Conséquence : cela oblige à créer un conseil d'exploitation pour gérer cette régie, même si c'est toujours le comité syndical du SBL qui va gérer les 4 budgets. Il faut qu'en septembre le budget soit ouvert pour qu'on puisse imputer les dépenses de la turbine directement sur le nouveau budget.

M. GRENET : est-ce qu'on achète de l'électricité ? Aujourd'hui, c'est la Semerap qui paie les contrats et on rembourse ce qui nous revient (notamment pour les locaux de Joze). Le reste est inclus dans le contrat d'affermage. On ne paie pas directement d'électricité. Donc on ne peut pas récupérer la TICE. Mais Semerap doit le faire. Pour poser des panneaux sur nos bâtiments, il faut enlever le fibrociment et poser des bacs acier.

Les locaux : aujourd'hui, une seule petite partie de hangar appartient à Semerap. Le bâtiment central appartient à Plaine de Riom. La Semerap paie un loyer pour les bâtiments. Avec les deux loyers, on peut faire un emprunt et réhabiliter le bâtiment. Les syndicats sont amenés à disparaître si on ne fait rien. Il faut des fusions de syndicats pour garantir l'avenir.

M. BEAL : il a participé à une réunion à Orleat. Pour mettre en ordre la situation des réseaux, ça va coûter 2 milliards d'€. C'est sur le déclaratif, donc il va falloir rajouter 1 milliard €. Idée : il va falloir multiplier le prix de l'eau par 2. M. le Président : dans toutes les projections faites, avec la convergence, la CAM avait dit que l'eau et l'assainissement seraient à 1.88 € chacun. M. RUET : il y a une vision politique des choses. On a du mal à associer ce qui est scientifique et politique.

3. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Procès-verbal adopté lors de la réunion du bureau syndical du16 Mai 2024.....

VOTE :

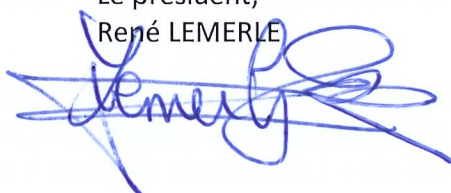
POUR : 11

CONTRE : 0

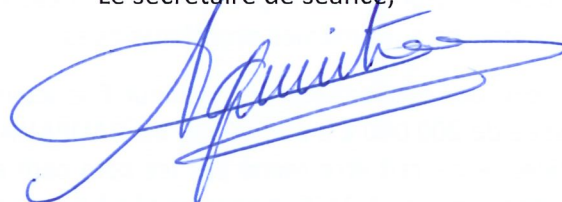
ABSTENTIONS : 0

A JOZE, le16/05/2024.....

Le président,
René LEMERLE

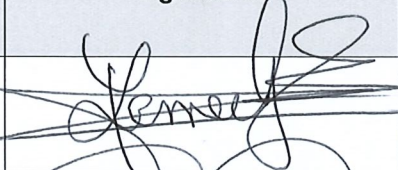
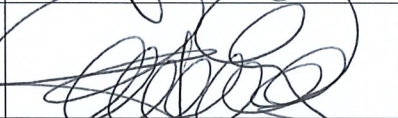

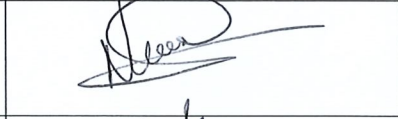

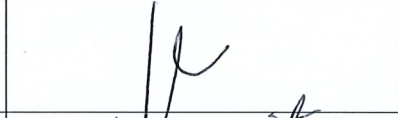
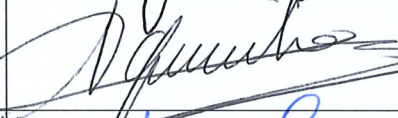
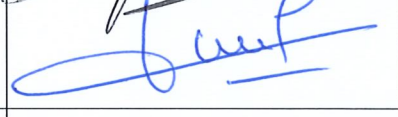
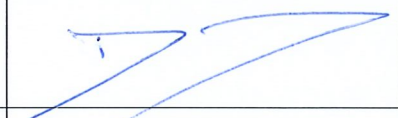
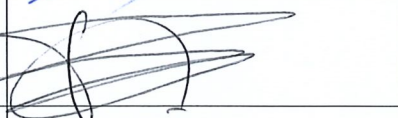



Le secrétaire de séance,



REUNION DE BUREAU DU 16 MAI 2024

Liste des Présents

Nom des Membres du Bureau	Signatures
M. René LEMERLE, Président (Billom Communauté)	
M. Guillaume DAUPHANT, Vice-Président (Plaine Limagne et Luzillat)	
M. Alain BOUCHERAS, Vice-Président (Entre Dore et Allier)	
Mme. Nicole NENOT, Vice-Président (Chauriat)	
M. Gérard LANGLAIS, Vice-Présidente (Riom Limagne et Volcans)	
M. Jean-Pierre RUET, Vice-Présidente (Clermont Auvergne Métropole)	
Mme. Amalia QUINTON, Secrétaire (Vertaizon)	
M. Roland DURIF, Membre (Entre Dore et Allier)	
M. Daniel DUMAS, Membre (Billom)	
M. Philippe BEAL, Membre (Entre Dore et Allier)	
Mme Agathe DEMAS, Membre (Riom Limagne et Volcans)	excuse - Pouvoir à R. LEMERLE
M. Matéo MOREL, Membre (Plaine Limagne)	
M. Roland GRENET, Membre (Riom Limagne et Volcans)	
M. François CARMIER, Membre (Clermont Auvergne Métropole)	excuse
M. Luc LEVI ALVARES, Membre (Clermont Auvergne Métropole)	

